



Syndicat Local **FO Justice** MA Châlons en Champagne

MA CHÂLONS EN CHAMPAGNE

**Tu peux te tromper une fois
mais pas 15 !!!**

A Châlons-en-Champagne,

Tu peux te tromper 2 fois dans les affectations mais pas 15 !!

Tu peux te tromper 3 fois dans les affectations mais pas 15 !!

.....

Tu peux te tromper 14 fois dans les affectations mais pas 15 !!

.....

Depuis plusieurs mois, malgré une note de service et plusieurs interventions de notre part, les réaffectations dans les cellules d'origine en sortie QD restent légion.

Notre établissement doit-il continuer à permettre l'organisation de trafics en tous genres et s'accommoder des risques de violence en refusant de se contraindre à changer, sous des prétextes plus ou moins fallacieux, les protagonistes de ces exactions pour, quelques instants après, exiger de ses personnels toujours plus de fouilles et d'interventions avec les risques élevés qui, trop souvent, en découlent et mutilent des agents ?

Hier encore, un détenu de détention ordinaire, ayant été muté de cellule, il y a peu, car il passait ses journées à « yoyoter » avec le quartier d'isolement et disciplinaire en avouant vouer une véritable adoration pour certains profils d'isolés « crim'org. », se trouve repositionné pour réorganisation, et malgré notre action sur les dangers d'une telle mutation, dans une cellule juste au-dessus de celui qu'il idolâtre.

Seule explication obtenue : « ce n'est que transitoire, on le rebougera dans quelques jours !! ».

Après tout faire et défaire c'est toujours travailler et ça empêche les surveillants de s'ennuyer.

D'ailleurs pourquoi 18 mutations sur plusieurs jours alors qu'un personnel peut se les « fader » sur une demi journée ?

A quoi servent les observations des personnels, réclamées à cor et à cri par nos directions, si aucune prise en compte n'en est faite ?

Nous pourrions encore continuer ainsi notre litanie, sur nos innombrables interventions à ce sujet, mais nous n'en prendrons pas la peine. Il vous suffira de tenter de vous remémorer nos plaidoyers, et solutions apportées, nécessitant votre intervention pour tenter de rétablir, de temps à autre, toutes ces décisions prises à hue et à dia.

Les changements de cellules ne doivent-ils pas être aussi effectués pour assurer la sécurité de tous, ainsi que de l'établissement, et pas uniquement pour satisfaire nos comédiens ?

Monsieur le directeur, même si la ritournelle des « tuches » peut prêter à rire, pour les personnels de votre établissement il n'en est rien !! La réorganisation des cellules d'étage en étage et de division en division doit être constante et attentive pour faire cesser les « emprises » de certains, les violences et les trafics d'autres quand ils sont connus ou signalés par vos « surveillants acteurs » responsables et véritables professionnels de la sécurité de leur détention.

Pour le SLP **FO Justice** Châlons en champagne
Le 11/04/2025